

02-31 mai 2016 Cachan



Pour sa 24eme édition, la ville de Cachan accueille entre 70 et 80 artistes au sein de 3 lieux d'expositions d'exception : l'Orangerie, le Château Raspail et l'Hôtel de Ville du 02 au 31 mai 2016.

Les plasticiens sont choisis sur dossier de candidature par un jury de professionnels du monde de l'art. A l'issue de la sélection, 2 prix sont décernés par un jury ad hoc : les deux lauréats bénéficient d'une exposition personnelle à l'Orangerie et le premier se voit attribuer la somme de 1 500€.

A chaque biennale est associé un thème. Celui choisit cette année est le suivant :
« Il y a 100 ans, déjà ».

Pour participer, envoyez le dossier de candidature complet **avant le vendredi 12 février 2016**.

Renseignements : 01 49 69 17 90/93

service-culturel@ville-cachan.fr

L'Orangerie - 15, rue Gallieni / 94 230 Cachan

Vidéo présentant la Biennale de Cachan édition 2014 :

<http://newsarttoday.tv/expo/biennale/>





BIENNALE **ART CONTEMPORAIN**

CACHAN

du 02 au 31 mai 2016

DOSSIER DE CANDIDATURE

Ville de Cachan

Service des affaires culturelles

Renseignements :

01 49 69 17 90 / 93

service-culturel@ville-cachan.fr

Thématique

« Il y a 100 ans, déjà... »

100 ans, un siècle, quatre générations. Tel est le temps qui nous sépare aujourd'hui des événements qui marqueront à jamais l'Histoire des hommes et des sociétés.

En pleine tourmente dévastatrice de la première guerre, devenue mondiale en 1916, et marquée en France notamment par la bataille de Verdun, qui fut la plus longue et la plus meurtrière de l'Histoire des guerres, cette année fut aussi paradoxalement propice aux découvertes et évolutions dans plusieurs domaines.

C'est par exemple, au cours de 1916, qu'Albert Einstein publie sa théorie de la relativité universelle, bouleversant ainsi le monde scientifique international avec cette notion fondamentale de « courbure de l'espace-temps ».

Cette même année, à Vienne, devenue au début du XXème siècle une métropole culturelle de premier plan et en pleine apogée de l'art symbolique, Sigmund Freud publie, « Introduction à la Psychanalyse », qui deviendra l'ouvrage de référence que l'on connaît.

Il y a cent ans également, fut créée, à New York, la première clinique pour le contrôle des naissances, l'ancêtre du planning familial. En France, c'est l'entrée en vigueur de l'impôt sur le revenu, qui devient un des marqueurs économiques et sociaux important de cette période.

Dans les domaines des arts et de la littérature, la création du mouvement Dada, à Zurich, dans une taverne baptisée « Cabaret Voltaire », marquera un tournant important dans l'Histoire de la création artistique moderne et contemporaine.

Ce mouvement touchera toute l'Europe, principalement Paris, Berlin, Cologne et circulera jusqu'à New-York. Né de la rencontre entre les poètes Hugo Ball et Tristan Tzara, ainsi que des peintres et sculpteurs Jean Arp, Marcel Janco, Sophie Taeuber-Arp et Hans Richter, il est une réaction à l'absurdité et à la tragédie de la première guerre mondiale. Le mot lui-même ne signifiant rien, car pris au hasard dans un dictionnaire, il désigne le néant absolu. En 1918, le « Dadaïsme » atteindra son apogée quand Max Ernst et Marcel Duchamp se joindront au groupe Zurichois.

Ce sera alors peu à peu l'introduction au mouvement surréaliste, nom créé par Guillaume Apollinaire, lequel fera paraître au cours de cette année 1916 son recueil « Le poète assassiné », titre à l'écho étonnant de la fin tragique qu'il connaîtra en 1918, de retour du front.

Il y a donc 100 ans, déjà... et aujourd'hui nous proposons aux artistes de la Biennale d'Art Contemporain de partager, individuellement ou collectivement, les idées, les sentiments, les émotions, que cette page de notre Histoire commune suscite, sans être obligatoirement passéiste, ni dans une démarche commémorative, mais en s'interrogeant sur ce chemin parcouru et l'évolution de nos sociétés.

Règlement

Article 1 :

La Biennale d'Art Contemporain 2016, organisée par la Ville de Cachan, du 02 au 31 mai 2016, a pour but de présenter des œuvres d'artistes s'exprimant autour de la thématique suivante : « Il y a 100 ans, déjà... » (cf. page 2).

Article 2 :

L'artiste enverra un dossier de candidature composé de la fiche d'inscription dûment remplie se trouvant en page 7 du présent dossier; d'un C.V. artistique à jour, ainsi que de 3 œuvres de son choix, sous la forme de photos numérisées copiées sur un CD ou une clef USB (format Jpeg – 300 DPI - taille entre 2 Mo et 5 Mo). Toutes les photos devront aussi être imprimées sur papier en couleur (indiquer au dos le titre de l'œuvre et le copyright). Les sculptures, installations et autres réalisations 3D doivent être photographiées sous plusieurs angles.

Le dossier sera impérativement présenté dans une chemise à élastiques (24 x 32 cm) avec nom, prénom et numéro de téléphone sur la couverture.

Le tout est à envoyer à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Service des affaires culturelles
Square de la libération
BP 130, 94 234 Cachan cedex.

Article 3 :

La date limite de dépôt du dossier de candidature est fixée au vendredi 12 février 2016. Tout dossier parvenant après cette date sera refusé, le cachet de la poste faisant foi.

Article 4 :

Un premier comité de sélection ad-hoc, procédera à une sélection sur la base des dossiers de candidatures envoyés par les artistes désirant participer à la Biennale.

Le choix se fera par vote après discussion entre les membres. Il tiendra compte prioritairement de la correspondance entre l'œuvre et le thème, ainsi que de la force et de la qualité du propos de l'artiste.

Les candidats seront prévenus de la décision du comité de sélection par téléphone ou par e-mail, à partir du lundi 21 mars 2016.

A l'issue de la sélection des artistes exposants, deux prix seront attribués par un autre jury : les deux lauréats bénéficieront d'une exposition personnelle à l'Orangerie de Cachan et le 1er se verra attribuer également la somme de 1 500€

Article 5 :

Une seule œuvre parmi les trois proposées dans le dossier de candidature sera sélectionnée par le comité et sera obligatoirement celle exposée. Il est entendu que les diptyques, triptyques et autres compositions faites de plusieurs éléments indissociables, forment une seule œuvre.

Pour les formats inférieurs ou égaux à un gabarit du type 80 cm x 60 cm, deux œuvres pourront être exposées.

Article 6 :

Les artistes souhaitant récupérer leurs dossiers devront adresser une enveloppe préaffranchie, au format du dossier, libellée à leurs nom et adresse ou venir le récupérer au service des affaires culturelles (15, rue Gallieni, 94 230 Cachan - de 9h30 à 12h et de 14h à 18h). Tout dossier non récupéré avant le vendredi 24 juin 2016 sera détruit.

Article 7 :

La réception des œuvres se fera au service des affaires culturelles - 15, rue Gallieni 94230 Cachan -, à partir du lundi 04 avril jusqu'au vendredi 15 avril 2016, aux heures suivantes : de 9h30 à 12h et de 14h à 18h.

Leur retrait sera effectué par l'artiste dans la semaine du mercredi 1er juin au mardi 07 juin 2016 aux mêmes heures.

Article 8 :

La Ville s'engage à assurer les œuvres exposées depuis leur dépôt, jusqu'à leur retrait, qui se feront sous la seule responsabilité de l'artiste.

Article 9 :

La Ville assurera une communication locale, régionale et nationale. Un catalogue sera notamment édité. Chaque artiste sélectionné en recevra un lot le jour du vernissage fixé le lundi 02 mai 2016 à 19h30. Des affiches et des cartons d'invitation seront fournis ultérieurement.

Fiche Mémo

Dates à retenir :

Date limite de dépôt du dossier de candidature

> vendredi 12 février 2016

Le cachet de la poste faisant foi

Information des candidats

> lundi 21 mars au plus tard

Dépôt des œuvres

> du lundi 04 avril au vendredi 15 avril 2016

Service des affaires culturelles

15, rue Gallieni 94 230 Cachan

(Adresse pour les envois d'œuvre par la poste)

Horaires : de 9h30 à 12h et de 14h à 18h

Vernissage

> le lundi 02 mai à 19h30

Retrait des œuvres :

> mercredi 1er juin au mardi 07 juin 2016

Attention à partir du 07 juin les œuvres ne seront plus assurées

Destruction des dossiers non retirés :

> vendredi 24 juin 2016

Récapitulatif des pièces à fournir avant le vendredi 12 février 2016 :

> la fiche d'inscription se trouvant en page 6

> un CV artistique à jour

> 3 photos numérisées de 3 œuvres, sur support CD ou clef USB, avec un niveau de résolution de 300 DPI, entre 2 et 5 Mo

> les 3 mêmes photos imprimées en couleur

Indiquer au dos le titre de l'œuvre et le copyright.

Le dossier devra impérativement être présenté dans une chemise à élastiques (24 x 32 cm) avec nom, prénom et numéro de téléphone sur la couverture.

Adresse d'envoi :

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

Service des affaires culturelles

Square de la Libération

BP 130 - 94 234 Cachan cedex

Pour les artistes désirant récupérer leur dossier, joindre une enveloppe préaffranchie, au format du dossier, libellée à leur nom et adresse, ou bien venir le chercher au service des affaires culturelles (15, rue Gallieni - 94 230 Cachan) avant le 24 juin 2016.

Information du candidat

Nom	
Prénom	
Adresse postale	
Téléphone fixe	
Téléphone portable	
Fax	
e-mail	
Site internet	

Œuvres proposées

La première œuvre correspond à celle choisie en fonction du thème « Il y a 100 ans, déjà... », les 2 suivantes ne doivent pas obligatoirement être en rapport avec la thématique, mais représentatives de l'univers artistique du candidat.

Il est aussi possible d'ajouter une note d'intention de quelques lignes expliquant votre démarche artistique et d'y adjoindre tout type de document (textes, catalogue d'exposition...) permettant de mieux la comprendre.

	1ere œuvre	2eme œuvre	3eme œuvre
Type d'œuvre (sculpture, peinture, dessin, photo, vidéo, expression numérique, installation, autre à préciser)			
Titre			
Matériaux			
Dimensions (en cm)			
Année de réalisation			
Prix (pour assurance)			